

# Charte informatique et internet

## Du collège E. Honnoraty d'Annot, Du collège du Verdon de Castellane, Du collège R. Cassin de St André les Alpes

Dans le cadre de l'utilisation d'Internet et des services multimédias, les personnes autorisées par l'établissement à accéder aux ressources informatiques et internet gérées au sein de l'établissement s'engagent à :

- Respecter les autres et les valeurs humaines et sociales.
- Ne pas ouvrir, modifier, effacer les fichiers d'autrui.
- Utiliser un langage correct dans les messages et les signer de mon nom.
- Respecter le matériel.
- Ne pas modifier la configuration du système, des fichiers.
- Prendre soin du matériel informatique (postes, périphériques et liaisons câblées) et ne pas le dégrader.
- Ne jamais débrancher de prise électrique ou informatique.
- Ne pas enregistrer de fichiers sur le disque dur sans l'autorisation de l'adulte responsable.
- Ne jamais utiliser de supports provenant de l'extérieur sauf autorisation de l'adulte responsable.
- Avertir immédiatement l'adulte responsable de tout problème technique.
- Ne pas publier ou distribuer de documents ou logiciels téléchargés sans l'autorisation de leur auteur.
- Ne pas charger à l'écran (ou sur tout autre support) ni publier des documents à caractère raciste, extrémiste, pédophile, pornographique, etc.
- Signaler à l'adulte responsable tout lien ou toute adresse à caractère raciste, extrémiste, pédophile ou pornographique apparaissant lors d'une recherche.
- Ne pas utiliser le système pour vendre, acheter ou distribuer des produits ou objets illégaux ou non.

L'accès au réseau, aux services multimédias et à internet dans l'établissement sera refusé à celui ou celle qui ne respectera pas cette charte. De plus, toute personne qui contreviendrait à ces engagements est passible, par le chef d'établissement ou le conseil de discipline, de sanctions conformément au règlement intérieur de l'établissement, voire, le cas échéant, d'encourir les sanctions disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.